

Pour une politique culturelle canadienne équitable à l'ère numérique

Les consultations du Patrimoine canadien tirent bientôt à leur fin. Il en découlera une nouvelle stratégie culturelle canadienne adaptée à l'ère numérique. Nous félicitons la ministre Mélanie Joly d'avoir entrepris ce vaste chantier au moment où plane un réel danger d'appauvrissement des cultures québécoise, canadienne et autochtones. Les conditions de travail ainsi que le bien-être de ceux et celles qui consacrent leur existence à cette vie culturelle sont effectivement menacés. Après dix ans d'inaction fédérale, il est plus essentiel que jamais de rompre avec la posture du gouvernement précédent et d'intervenir de façon robuste en faveur d'une réglementation saine du secteur des communications numériques. Refuser de relever ce défi et rester dans le sillage du désengagement étatique fragilisera nécessairement le secteur culturel.

À maintes reprises, la ministre Joly a rappelé sa conviction que les artistes devraient pouvoir vivre de leurs métiers. Nous saluons cette vision, mais rappelons que pour la réaliser, il faudra employer tous les leviers gouvernementaux pour soutenir les artistes, les écrivains et les travailleurs culturels qui sont actuellement livrés quasi sans défense aux forces démesurées d'un marché dominé par les productions américaines, par le pouvoir presque oligarchique des fournisseurs d'accès internet (FAI) et par d'autres géants du contenu audiovisuel en ligne.

Une coalition informelle, réunissant plusieurs associations professionnelles québécoises et canadiennes œuvrant dans les milieux des arts de la culture, s'est réunie récemment dans le sillage des consultations menées par Patrimoine Canada. Nous partageons aujourd'hui avec vous ces prises de position communes :

- Les produits culturels ne doivent pas être considérés comme de simples marchandises. L'exportation des cultures québécoise, canadienne et autochtones sur les marchés extérieurs ne peut être envisagée comme la principale solution au problème chronique de financement du secteur culturel. Bien que quelques artistes aient pu bénéficier de réelles retombées économiques, les marchés internationaux ne peuvent garantir la viabilité des créateurs québécois, canadiens ou autochtones. Le financement public doit être maintenu afin d'assurer que les artistes puissent produire et diffuser leurs créations de manière indépendantes tout en garantissant au public un accès qui n'est pas entravé par des barrières tarifaires qui limiteraient la circulation des œuvres.
- La neutralité du réseau est un argument souvent invoqué à tort qui a conduit les décideurs à justifier leurs politiques non-interventionnistes. En fait, la neutralité du réseau peut se résumer à ces grands

principes : éviter de bloquer l'accès aux contenus et refuser de prioriser certains flux de communications («fastlanes» : traitement préférentiel et «traffic shaping» : uniformisation du trafic). Une interprétation maladroite de ce concept a conduit nos décideurs à refuser toute nouvelle réglementation touchant les FAI par le CRTC. Il est ironique de constater que ces mêmes FAI sont régulièrement accusés de pratiquer le traitement préférentiel des données et d'offrir aux Québécois, Canadiens et Autochtones un des services de communications numériques le plus coûteux et le moins performant dans tout l'Occident. Si le gouvernement se préoccupait réellement de la neutralité du réseau, il s'attaquerait à ces problèmes avant de signifier aux acteurs du secteur culturel qu'il est impossible de redistribuer une part des revenus générés par les FAI. En effet, ces derniers procèdent à une captation financière fulgurante tout en ne participant d'aucune manière à la redistribution de la richesse vers les artistes.

- Considérer les contenus culturels comme de simples marchandises a récemment conduit le gouvernement canadien à négocier une entente internationale, le Partenariat transpacifique, où l'exception culturelle, un principe jusqu'à maintenant respecté dans tous les traités commerciaux, a été sérieusement affectée. Méconnaître l'exception culturelle et traiter les œuvres des artistes québécois, canadiens et autochtones comme de simples produits ne peut que condamner nos concitoyens à une culture de masse uniforme et majoritairement états-unienne. La diversité des contenus culturels québécois, canadiens et autochtones doit être protégée.
- Proposer le libre choix aux citoyens en termes d'accès à la culture devrait nécessairement être accompagné de mesures visant à éduquer le public et à encourager la fréquentation des œuvres québécoises, canadiennes et autochtones. Nos cultures respectives sont abondantes, diversifiées et riches mais les contenus de qualités peinent à trouver leur public. C'est un devoir de l'État canadien de faire en sorte que tous aient accès aux arts et à la culture. Il doit faire la promotion de cette dernière et soutenir les œuvres à toutes les étapes de leur existence soit, la création, la production et la diffusion. Refuser d'agir en ce sens reviendrait à cautionner la dépossession culturelle pour l'ensemble des populations qui vivent en sol canadien.
- Il est primordial d'informer ces populations à propos de la rémunération des artistes à toutes les étapes de leurs créations, y compris à l'étape de la perception des droits d'auteur. Les artistes ont de plus en plus de difficulté à se faire rémunérer pour la diffusion de leur travail. Il faut trouver rapidement des mécanismes de perception de redevances qui seront réinjectées dans la culture. Le

moment est peut-être venu de réfléchir à d'autres modes de rémunération puisque, d'évidence, la perception des droits et leur redistribution ne donnent pas les résultats escomptés.

La Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles reconnaît la nécessité de créer des conditions dans lesquelles les citoyens peuvent avoir accès à leurs propres expressions culturelles. La Convention enchâsse également le droit souverain des états signataires (y compris le Québec et le Canada) d'agir pour protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles. Il importe aux décideurs d'agir de manière proactive et forte pour assurer que la culture et les arts locaux demeurent vigoureux et diversifiés à l'ère numérique. Nous demandons à nos représentants de poser les gestes nécessaires et d'employer tous les pouvoirs disponibles pour appuyer les arts et la culture et en protéger les artisans.

Signataires

Emmanuel Madan - Alliance des arts médiatiques indépendants (AAMI)

Bernard Arseneau - Alliance québécoise des techniciens de l'image et du son (AQTIS)

Marie-Ève Gagnon - Association québécoise des auteurs dramatiques (AQAD)

Anne Bertrand - Conférence des collectifs et des centres d'artistes autogérés (ARCA)

Isabelle L'Italien - Conseil québécois des arts médiatiques (CQAM)

Isabelle Couture et Ian Oliveri - DOC Québec

Sonia Pelletier - Regroupement des arts interdisciplinaires du Québec (RAIQ)

Manon Tourigny - Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec (RCAAQ)